



PROVENCE VERDON
communauté de communes

58 avenue de Tavernes - 83670 Barjols
Tél.: 04 94 77 18 53 - Fax: 04 94 77 09 25
Site: www.provenceverdon.fr

**CANDIDATURE AU PREMIER PRIX
DE L'INNOVATION DANS LES
TERRITOIRES PÉRIURBAINS
ANNEE 2016**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROVENCE VERDON

I - CONTEXTE GENERAL

Suite à une fusion d'EPCI réalisée au 01/01/2014, le territoire communautaire est dorénavant composé de 2 bourgs centre : Barjols et Rians.

Ces deux bourgs centre sont éloignés des pôles de services administratifs comme Brignoles (30 minutes de Barjols) et St Maximin (25 minutes de Rians).

Les habitants des communes situées au-delà de ces bourgs centre doivent parcourir des distances plus importantes pour se rendre sur les pôles administratifs locaux (Brignoles ou St Maximin). Le temps de parcours moyen est donc bien souvent supérieur à 40 minutes pour une large part des habitants de la Communauté de communes, situés dans le Haut var.

Le territoire communautaire est peu desservi par un réseau de transport en commun de voyageurs ou s'il existe il est organisé sur des horaires uniques sur une journée.

Ainsi, L'absence de services au public en zone rurale peut être compensée par le développement de Maisons de Services au public (MSAP).

Une MSAP existe sur la commune de Barjols accueillant les services de Pôle Emploi, de la CPAM, des opérateurs d'insertion, ... Les données de fréquentation de la MSAP de Barjols montrent la pertinence de ce lieu. Depuis sa création en 1996 et jusqu'en 2013, le flux d'utilisateurs est en augmentation. Depuis, il se maintient en flux régulier, mais de nouveaux usages se sont développés.

La MSAP est devenue un centre de ressource administrative pour une partie importante de la population locale en insertion, recherche d'emploi, mais également pour toutes démarches administratives de notre territoire rural. Le déploiement d'une MSAP sur le secteur du Haut Var répond à une carence de services publics structurants dans les communes articulées autour des bourgs centre du territoire de la Communauté de communes. Environ 15 organismes assurent des permanences au sein de la MSAP de Barjols 1 à 2 fois par mois.

A - La MSAP de Barjols : le maintien de services publics dans le Haut Var depuis 1996

Le RSP de Barjols est devenu Maison de Services Au Public (MSAP) en Janvier 2016 par arrêté préfectoral. Auparavant ce lieu était labellisé Relais de Services Publics (RSP) depuis octobre 2007.

Les partenaires historiques du RSP de Barjols ont été maintenus sous le label de la MSAP. Il s'agit de :

- Pôle Emploi
- la MSA
- La CAF
- La CRAM

- La CPAM
- Les 3 instances consulaires départementales.

Les missions d'une MSAP sont identiques à celles des RSP :

- Accueil et renseignements de niveau 1 du public pour des démarches en lien avec les grands services publics (CAF, Pole emploi, CPAM, ...). Les questions traitées relèvent des dossiers CMU, dossiers RSA, inscription Pôle Emploi et dossier de demandes d'allocations, pointage mensuel pour les demandeurs d'emploi.
- Assistance pour le public fréquentant la MSAP (aide à Internet, rédaction de CV, lettre de motivation et courrier divers, montage de dossiers tels que Allocation Logement, demande de Retraite et retraite complémentaire ...)
- La mise à disposition d'un fond documentaire des différents partenaires et autres organismes (liés à l'emploi, la formation, l'habitat, le droit, les jeunes, la famille...)
- En cas de besoin, mise en relation avec les grands services publics signataires de la Charte Nationale.
- La formation régulière des agents d'accueil sur les évolutions des dispositifs nationaux (RSA, retraite, contrats aidés, allocations chômage...).
- Participation à diverses réunions liées à l'emploi et à l'insertion (CLI Provence Verte, du GAT Provence Verte, ...)
- Participation aux réseaux locaux traitant de l'insertion et de l'emploi (Maison de l'Emploi et de la Formation de la Provence Verte et du Haut Var, CLI de la Provence Verte et du Haut Var, ...)

A ces missions générales dédiées aux MSAP, plusieurs actions spécifiques peuvent être développées. Au sein de la MSAP de Barjols, des actions autour des thèmes de l'emploi et de l'insertion sont menées depuis longtemps :

- Recherche de nouvelles permanences au sein de la MSAP en lien avec le thème de l'emploi: AVIE Cap Emploi, armée, ...
- Mise en place de nombreux ateliers par les partenaires de l'emploi de la MSAP (formation sur le statut de l'autoentreprise, rédaction de CV, atelier de recherche d'emploi via le site Pôle emploi.fr, ...)
- Participation au forum de l'emploi du Haut Var Verdon en lien avec la MSAP de Aups (forum à Aups en 2012, Rians en 2013, Salernes en 2014 et Rians en 2015 et 2016).
- Actions de communication et d'information diverses (nouveaux dispositifs : contrats en alternance pour les entreprises locales, contrats aidés pour les collectivités et associations)
- Accompagnement de chantiers d'insertion dans le domaine forestier (VEGA).

B - L'évolution de l'accueil du grand public par les grands services publics nationaux

Les grands services publics nationaux sont absents du territoire communautaire (Pôle Emploi, CAF, CPAM, CARSAT, MSA, ...). Ils sont basés au mieux à Brignoles (Pôle emploi, MSA, CARSAT) ou à St Maximin et reçoivent quasiment exclusivement sur RDV.

Néanmoins, depuis le 01/01/2016, nombreux d'entre eux évoluent dans l'accueil de leur public. Ainsi, les accueils public de niveau 1 (renseignements de base, montage d'un dossier simple) sont de plus en plus dématérialisés pour le grand public. Les pièces administratives sont scannées aux organismes. Les accueils grands publics sont remplacés par un accueil physique dit de niveau 2, répondant à des dossiers plus complexes.

La généralisation de la dématérialisation des procédures administratives de la vie courante nécessite un accompagnement technique et matériel auprès d'une part importante de la population, notamment celle en difficulté financièrement car non équipées à leur domicile d'une chaîne numérique complète, et d'autre part des personnes ne maîtrisant pas les outils numériques. Cette évolution des pratiques administratives envers les grands services publics nationaux génèrent davantage d'exclusion, notamment via le support numérique (e exclusion).

L'objectif d'une MSAP est de répondre et d'accompagner ce public en difficulté sur notre territoire pour réaliser des démarches administratives courantes.

Ce service d'appui technique et numérique est complété par un accompagnement administratif de niveau 1 par l'animateur du lieu, permettant une bonne orientation des publics dans des démarches administratives de plus en plus complexes.

C – Ouverture d'une seconde MSAP d'initiative communautaire

Au sein du territoire communautaire, le temps de parcours en voiture entre Barjols et Rians est supérieur à 20 minutes, justifiant ainsi la création d'une MSAP à Rians. Cette situation est complétée par une aire de « captation » importante de la commune de Rians sur plusieurs communes situées au Nord. En effet, la position de bourg centre de la commune permet d'attirer des habitants des communes voisines.

En outre, l'ensemble des usagers des grands services publics dans ce secteur Nord Ouest du Var passe nécessairement par la commune de Rians pour se rendre à St Maximin ou Brignoles et effectuer leur démarche administrative.

Fort de ce constat géographique d'isolement et d'éloignement dans le Haut Var des services administratifs de proximité, la Communauté de communes Provence Verdon s'est engagée dans l'ouverture d'une seconde MSAP sur la commune de Rians afin de rayonner sur environ 10 000 habitants du Nord Ouest Var.

Cet ensemble de 4 MSAP nécessitera d'être coordonné pour apporter des réponses équivalentes à l'ensemble des habitants du Haut Var. De même, les configurations des locaux des différentes MSAP induiront des services proposés de niveaux différents :

- Présence d'organismes dans les locaux pour recevoir du public ;
- Possibilité de disposer d'une chaîne numérique pour réaliser des démarches administratives avec une assistance des agents d'accueil ;
- Accueil de formations collectives dans des salles de grandes tailles,

E – Un service économique d'accueil d'entreprises développé sur le Haut Var

Le tissu économique du Haut Var est composé majoritairement de très petites entreprises. Elles sont éloignées des services de conseils pour la création, la reprise, le développement, ... L'ensemble de ces prestations est au mieux proposé à Brignoles, voire La Valette du Var.

La fermeture récente de la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Provence Verte, en juin 2016, a encore réduit les offres de services aux entreprises du Haut Var.

II – PRÉSENTATION DU PROJET

Mise en réseau des MSAP et développement d'un service d'aide et d'accompagnement des entreprises du Haut Var.

La Communauté de communes Provence Verdon est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé par arrêté préfectoral du 31 mai 2013 avec prise d'effet au 1er janvier 2014. La Communauté de communes Provence Verdon résulte de la fusion de 2 Communautés de communes :

- D'une part la Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon, structurée autour de la commune de Barjols
- D'autre part, la Communauté de communes Verdon Mont Major, structurée autour de Rians.

La Communauté de communes Provence Verdon est située aux confluences des départements des Bouches du Rhône, du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence. Elle regroupe quinze communes : Artigues, Barjols, Brue-Auriac, Esparron de Pallières, Fox-Amphoux, Ginasservis, Montmeyan, Pontevès, Rians, Saint-Martin de Pallières, Saint-Julien le Montagnier, Seillons-Source d'Argens, Tavernes, Varages et La Verdière. Le territoire communautaire compte 21 900 habitants.

Ce territoire est éloigné des pôles administratifs et économiques de St Maximin, Brignoles dans le Var et de Manosque dans les Alpes de Haute Provence.

Cet éloignement des centres de ressources tant administratifs qu'économiques a conduit le montage d'un projet de mise en réseau selon plusieurs axes :

- Mise en réseau des MSAP existantes et à venir du territoire de Provence Verdon
- Développement de services aux entreprises locales du Territoire Provence Verdon étendu à la CC Lacs et Gorges du Verdon.

A – Mise en réseau des MSAP existantes et futures

A terme, 4 MSAP mailleront le territoire communautaire pour rapprocher les grands services publics des habitants.

Le projet consiste à réaliser un maillage de MSAP complémentaires les unes aux autres pour étoffer les services locaux.

- La MSAP de Barjols : référencée pour un nombre important de permanences physiques sur site assurant un accueil de bon niveau auprès des habitants.
- La MSAP de Rians : référencée pour évoluer vers un Tiers lieu assurant aux petites entreprises locales un service informatique et administratif de base, avec matériel informatique mis à disposition.
- Les MSAP du Nord du territoire communautaire : accueil et aide aux démarches administratives des habitants.

Pour réussir cette mise en réseau, les agents d'accueil des sites seront intégrés dans des démarches communes de formation, d'assistance au numérique, ...

B – Création d'un service dédié aux entreprises locales du Haut Var

Pour compléter l'offre de service local dans les MSAP, un nouveau dispositif regroupant les territoires communautaires Provence Verdon et Lacs et Gorges du Verdon (Aups et environs) sera développé à destination des entreprises locales.

Le tissu économique local du Haut Var est composé de nombreuses très petites entreprises. Selon les données fiscales, sur la Communauté de communes Provence Verdon, 888 établissements d'entreprises déclarent un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 €/ an sur un ensemble de 1275 établissements recensés.

Ces caractéristiques du tissu économique local sont similaires sur le territoire de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon à l'exception des établissements particuliers tels que EDF, gestionnaire des barrages. Le caractère saisonnier est plus marqué sur les limites du Verdon.

Afin d'apporter un service large aux entreprises locales, basé sur la possibilité de faire déplacer des organismes de conseil ou de formation dans le Haut Var, un rapprochement des MSAP est envisagé entre les deux territoires communautaires. En effet, le réseau des MSAP irriguant bien le territoire du Haut Var, les accueils seront développés au travers des structures.

Il pourront être renforcés par des possibilités de formation à distance via des outils de visioconférences en cours d'installation sur les communes de Aups et de St Julien le Montagnier, communes également d'accueil de MSAP existantes ou futures.

III – LES OBJECTIFS POURSUIVIS

L'éloignement des territoires du Haut Var des villes moyennes pourvoyeuses de services publics, commerciaux auprès des habitants et auprès des entreprises conduit les Communautés de communes à mailler leur territoires des nouveaux outils développés par l'Etat : les Maisons de Services Publics.

Les EPCI cherchent à créer des centres de ressources administratives pour les habitants et les professionnels locaux (entreprises, agriculteurs, ...).

La MSAP constitue la base d'un service public de proximité pour l'emploi auprès de la population locale via de nombreux services et actions:

- Primo accueil sur le RSA, prime d'activité (depuis le 01/01/2016)
- Accompagnement à la création d'entreprises (auto entrepreneur ...)
- Suivi des demandeurs d'emploi leur évitant un déplacement à Brignoles.
- Recherche d'emploi via Internet
- Démarches administratives courantes avec les grands partenaires de la MSAP (CAF, Pole Emploi depuis le 01/01/2016), la MSA, la CARSAT ; ...

Au fil des années, les axes de travail de la MSAP se sont renforcés vers :

- Axe de l'emploi: fortement sollicité depuis quelques années.
- Axe social et insertion : en forte hausse également reflétant les besoins de la population.
- Axe Economie : pour le développement des activités
- Axe Services publics : correspondant aux nouveaux besoins locaux de suivi et de conseil (conseils juridiques, conciliateur).

Le nouveau territoire communautaire étendu à 15 communes pour une population d'environ 22 000 habitants rend les MSAP encore plus nécessaires, au regard de l'évolution des pratiques relatifs aux démarches administratives courantes. L'accès Internet est primordial. Une assistance technique et administrative est nécessaire pour accompagner les habitants face à leurs démarches.

Pour une bonne qualité de service rendu aux usagers, il est nécessaire d'organiser une bonne articulation entre les MSAP.

Cette étape assurera le développement de nouveaux services plus ciblées, notamment pour les entreprises locales. (aide à la création, au développement, aide à l'installation, à la formation, ...).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROVENCE VERDON

Three curved lines in teal, green, and orange colors, positioned at the bottom of the page, following the curve of the text above them.